



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INF

IAEA - INFCIRC/209/Rev.1/Mod.1/Add.3
Octobre 1993

Distr. GENERALE

FRANCAIS

Original : ANGLAIS et ESPAGNOL

**COMMUNICATIONS RECUES D'ETATS MEMBRES CONCERNANT L'EXPORTATION
DE MATIERES NUCLEAIRES ET DE CERTAINES CATEGORIES
D'EQUIPEMENTS ET D'AUTRES MATIERES**

1. Le Directeur général a reçu des représentants permanents de l'Espagne et du Portugal des lettres datées du 27 mai 1993 concernant l'exportation de matières nucléaires et de certaines catégories d'équipements et d'autres matières.
2. Conformément au souhait exprimé à la fin de chacune de ces lettres, le texte de celles-ci est reproduit ci-joint.

LETTRE

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement ... considère les procédures relatives aux exportations

- a) de matières brutes ou de produits fissiles spéciaux, et
- b) d'équipements ou de matières spécialement conçus ou préparés pour le traitement, l'utilisation ou la production de produits fissiles spéciaux,

à la lumière de son engagement aux termes de l'article III, alinéa 2, du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires à ne pas fournir de tels articles, à des fins pacifiques, à un Etat non doté d'armes nucléaires, quel qu'il soit, à moins que ladite matière brute ou ledit produit fissile spécial ne soit soumis aux garanties par un accord avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le Gouvernement ... a décidé dans ces conditions d'agir conformément aux dispositions prévues dans les INFCIRC/209/Rev.1 et INFCIRC/209/Rev.1/Mod.1. Par là même, mon gouvernement se réserve le droit d'interpréter et d'appliquer à sa discrétion les procédures indiquées et de contrôler, s'il le souhaite, l'exportation d'articles pertinents autres que ceux qui sont énumérés.

Le Gouvernement ..., dans la mesure où les échanges au sein de la Communauté européenne sont concernés, appliquera ces procédures en tenant compte des engagements qu'il a contractés en sa qualité de membre de la Communauté européenne.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette information à la connaissance de tous les Etats Membres de l'Agence.